

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BERTRAND, BINET, CROISSET, FABRE, GATTERER, HANNA, HÉVIN, LE BOULANGER, LUBRANESKI, MIOT, PROUST, TRÉHIN et VABRE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Madame JACQUET (pouvoir à Madame TRÉHIN), Messieurs GRUFFEILLE (pouvoir à Monsieur MIOT) et PRABONNAUD (pouvoir à Madame BINET).

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur DA COSTA et Madame NAVEAU.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Christophe BERTRAND.
Conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 16.

1. DELIBÉRATION DU CONSEIL

1.1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DES MOLIERES ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Le conseil municipal de la commune des Molières s'est réuni à la mairie le vendredi 30 juin 2017 à 20 heures pour procéder à la désignation des délégués des conseillers municipaux de la commune des Molières et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n°NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale du 20 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Monsieur Philippe HÉVIN, Madame Cosima CROISSET, Monsieur Stéphane MIOT et Monsieur Frédéric FABRE.

La présidence est assurée par Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire.

Election des délégués et des suppléants :

Une seule liste a été déposée et enregistrée à savoir :

** liste « En avant Les Molières » composée comme suit :*

- Monsieur Yvan LUBRANESKI,
- Madame Sylvie TRÉHIN,
- Monsieur Philippe HÉVIN
- Madame Dominique BINET,
- Monsieur Alexandre VABRE,
- Madame Elisabeth LE BOULANGER,
- Monsieur Christophe BERTRAND,
- Madame Monique JACQUET.

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 16

La liste « En avant Les Molières » obtient donc 16 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

** liste « En avant Les Molières » :*

- Monsieur Yvan LUBRANESKI, délégué,
- Madame Sylvie TRÉHIN, déléguée,
- Monsieur Philippe HÉVIN, délégué,
- Madame Dominique BINET, déléguée,
- Monsieur Alexandre VABRE, délégué,
- Madame Elisabeth LE BOULANGER, suppléante,
- Monsieur Christophe BERTRAND, suppléant,
- Madame Monique JACQUET, suppléante.

SÉANCE LEVÉE A 21 HEURES.